

AMAP du pays Viennois

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 14 juin 2012

Personnes présentes : 15 adhérents en plus de 6 membres du bureau 2011/2012 (Loic, Paule, Nicole, Aurélie, Lucile, Delphine, Perrine – Isabelle n'a pas pu venir)

Ordres du jour :

- rapport moral
- rapport financier
- nouveaux contrats 2012/2013
- élection du nouveau bureau
- suggestions d'amélioration

Rapport moral

- nombre d'adhérents 2011/2012 : 96 adhérents ; légèrement inférieur à 2010/2011 : 105 adhérents
 - o les contrats arrêtés ont été pratiquement renouvelés par de nouvelles recrues
 - o capacité maximale par encore atteinte
- outils de communication
 - o actions de communication trop peu nombreuses
 - o enjeux : mieux faire connaître l'AMAP auprès des habitants de Vienne
 - o actions prévues :
 - tracts (sur les lieux de distribution, chez certains commerçants et dans certains lieux publics ; selon autorisation), insertions presse dans les magazines viennois (Vienne Agglo, l'Indispensable)
 - plaquette de présentation
 - diffuser les newsletters selon les évènements
 - renouveler le look du site Internet ; travail à mener avec Philippe Martorell (question : aujourd'hui, quelle est la fréquentation du site ?)
 - bannière colorée et attractive pour les évènements publics
 - évènements publics à renouveler : les Croqueurs de Pommes
 - contacter Alliance 7 pour obtenir des conseils/suggestions en termes de communication
- contrat plante : pour des raisons de santé la productrice a arrêté son activité
- contrat produits laitiers : Mr et Mme Mouterde suivent des stages de formation à Aurillac chaque année pour améliorer toujours davantage leurs produits

Rapport financier

- l'association n'est pas en déficit : excédent de près de 1000€ à fin juin 2012 ; somme nécessaire pour débiter l'année suivante sans attendre les cotisations (adhésions Alliance, cotisation pour le droit d'accès aux espaces de distribution, publication des tracts, plaquette, ébergement site Internet etc.) ; comptes validés à l'unanimité
- difficulté à récupérer toutes les adhésions ; il en manque environ 5 à fin juin 2012. Nécessité de relancer davantage.
- côté producteurs :
 - o CA apporté par l'AMAP maintenu pour le contrat Légumes (80 adhérents) et le contrat Fruits (60 adhérents), CA en progression pour les contrats Viande (22 adhérents) et Produits laitiers (40 adhérents).
 - o problème : l'AMAP ne génère pas suffisamment de CA et les producteurs sont obligés de multiplier leurs points de vente
 - o objectif : recruter davantage d'adhérents via le plan de communication

Nouveaux contrats 2012/2013 ; 3 nouveaux paniers proposés dès septembre 2012 : Volaille – Veau - Miel

Contrat Volaille :

- producteur : Nicolas, ferme les Tramets, 38 122 Cours et Buis
- période d'essai arrivée à échéance ; lancement du contrat officiel en septembre 2012

Contrat Veau : PANIER VALIDE A L'UNANIMITE PAR LES ADHERENTS

- producteur : Mme Mouterde, 38780 Eyzin Pinet
- période d'essai en juillet/août 2012 ; lancement du contrat officiel en septembre 2012
- référent : Aurélie, en charge de la rédaction du contrat
- à décider avec le bureau : le panier sera sous forme de caisse et constitué
 - o choix A : une répartition équitable des morceaux tendres, fermes, gros et petits = panier variable
 - o choix B : sélection des morceaux de viande dans une liste en début de contrat = panier fixe

LE BUREAU EST PLUS FAVORABLE AU CHOIX A, car rentre davantage dans l'idée d'une diversité alimentaire et dans le caractère aléatoire de la nature (parties de viande plus ou moins prestigieuses mais toutes aussi bonnes) ; à acter tout de même lors de la prochaine réunion.

Contrat Miel : PANIER VALIDE A L'UNANIMITE PAR LES ADHERENTS

- producteur : François Clavier, un jeune en cours d'installation ; il débute avec 40 ruches
- prévoir un audit de son exploitation fin septembre avec Alliance 7
- volonté de l'AMAP : soutenir ce jeune producteur en cours d'installation en s'assurant que l'apiculture sera bien son activité principale. Ce que souhaite éviter l'AMAP : apporter un revenu supplémentaire à une personne double active, dont l'apiculture serait considérée comme un loisir générateur de revenu. L'intention étant de soutenir une « agriculture familiale ».
- période d'essai contractualisée pendant 1 an. A l'issue, le producteur aura plus de visibilité sur la viabilité de son projet ; cette période conditionnera l'orientation qu'il donnera à son exploitation (apiculture ou conversion vers une autre activité).

Intervention de l'association Artisan du Monde (ADM) Vienne

- intention : demande de partenariat entre l'AMAP du pays viennois et l'association ADM
- attentes d'ADM : faire connaître leur association via l'AMAP en tenant une permanence de temps en temps (2 fois/an par exemple), au moment des distributions.
- 1^{ère} contrainte imposée par l'AMAP : aucune denrée alimentaire ou objet ne doivent être vendus en dehors d'un contrat signé = pas d'échange d'argent sur le lieu de distribution (hors contrat).
- décision de l'AMAP : le soulèvement d'interrogations morales nécessite d'en reparler à la prochaine réunion du bureau pour valider ou non ce projet. Il est prévu de contacter ADM fin septembre à ce sujet.

IMPORTANT // NEXT STEPS :

- **renouvellement**
 - o adhésion Alliance 7
 - o convention d'occupation pour les espaces de distribution
 - o nouveau bureau à déclarer à la préfecture

Départ : Delphine Odier, Lucille Guillaume

Nouveau bureau 2012/2013 :

Président : Paule Raffin

Trésorier : Loïc Touchais

Secrétaire : Perrine Vandecandelaere

Référents : Isabelle Salomone (Légumes), Paule Raffin (Fruits), Aurélie Couzon (Produits Laitiers, Veau), Nicole Remané (Viande, Miel), Philippe Dupont (Volaille), Françoise Gauthier

- **à résoudre** : trouver un espace officiel pour les distributions de saint Germain (contacter Vienne Agglo)